

## « Convention fiscale entre la France et l'Andorre - Olivier Cadic : « L'impôt n'est pas lié à la nationalité » »

20/02/2015

### **Convention fiscale entre la France et l'Andorre - Olivier Cadic : « L'impôt n'est pas lié à la nationalité »**

*Le Sénat a rejeté ce jour, en deuxième lecture, la convention fiscale entre la France et l'Andorre. Ce texte envisageait pour la première fois à la France la possibilité de taxer ses nationaux à l'étranger (article 25, alinéa D). « Une brèche vers l'impôt sur la nationalité, contraire à nos principes juridiques et à une tradition héritée de la Révolution » pour Olivier Cadic, sénateur des Français de l'étranger, s'exprimant au nom du groupe UDI-UC.*

Pour le sénateur, cette simple convention fiscale, qui aurait dû être adoptée sans même un débat en séance publique apparaît comme « un banc d'essai pour expérimenter l'idée de la taxation des Français résidant à l'étranger ».

En effet, son article 25, alinéa D stipule que « la France peut imposer les personnes physiques de nationalité française qui résident en Andorre comme si la présente convention n'existait pas ». Dès lors, « le champ d'application de la loi fiscale ne procède plus de la territorialité mais de la nationalité » souligne le sénateur.

« Si vous souhaitez taxer nos compatriotes établis hors de France qui paient déjà des impôts dans leur pays de résidence, alors parlons-en franchement lors d'un projet de loi de Finances. » a suggéré le sénateur au Gouvernement qui lui donne l'impression d'avoir « la taxation honteuse ».

Au Gouvernement qui indiquait que la disposition contestée par le Sénat n'avait pas vocation à s'appliquer, le sénateur a répondu « Monsieur le ministre, que pensez-vous de l'idée de ne soumettre au Parlement que des textes qui ont vocation à s'appliquer ? Cette idée aurait l'avantage d'éviter de proposer ensuite la suppression des textes inutiles. »

Une convention fiscale ne pouvant être amendée par le Parlement, Olivier Cadic, suivi du groupe UDI-UC et de la majorité sénatoriale, a voté contre.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)